

SITE DE GRANDPUITS PROJET PYROLYSE

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION



Photo-montage indicatif du site de Grandpuits après mise en œuvre des projets

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 5 AU 30 AVRIL 2021
INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

concertations-sitegrandpuits.com

La démarche de transformation du site de Grandpuits

POURQUOI ? Située en Seine et Marne, sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, la raffinerie de Grandpuits mise en service en 1966, est reliée au port du Havre par le pipeline d'Île-de-France (PLIF) qui assure son approvisionnement principal en pétrole brut. Depuis 2019, à la suite de différents incidents, le PLIF ne fonctionne qu'à 70% de ses capacités en raison d'une baisse de débit, ce qui menace la pérennité économique de la raffinerie.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA TRANSFORMATION DU SITE ? Total projette d'arrêter le raffinage de pétrole sur le site de Grandpuits au printemps 2021, et fin 2023 le stockage de produits pétroliers, pour ensuite transformer le site en une plateforme zéro pétrole, tourné vers les énergies et les produits bas carbone, à horizon 2024.

La transformation du site de Grandpuits se traduit par la mise en œuvre de trois projets industriels autonomes :

Le projet PYROLYSE, une activité de recyclage de déchets plastiques par pyrolyse ;

Le Projet BIOJET-SMR, une activité de production de biocarburants et d'hydrogène associée ;

Le Projet PLA, une activité de production de bioplastiques.

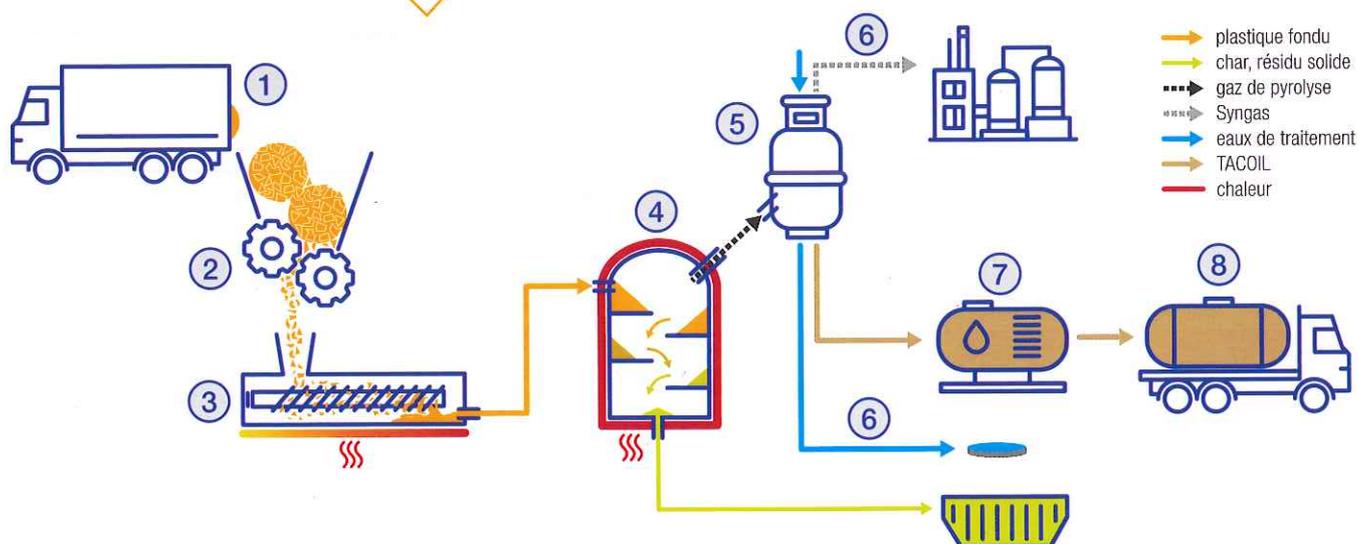


LES OBJECTIFS

- > **Contribuer à augmenter la part des déchets plastiques faisant l'objet d'un recyclage :** le recyclage par pyrolyse permet d'envisager le recyclage de déchets plastiques placés dans les poubelles jaunes mais qui ne peuvent être recyclés par le recyclage mécanique et qui sont encore incinérés ou enfouis (en particulier pour les emballages plastiques souples).
- > **Permettre le développement de plastiques recyclés pour des usages plus sensibles,** comme des emballages alimentaires ou matériel médical : le recyclage par pyrolyse permet de fabriquer des plastiques recyclés de qualité équivalente aux plastiques vierges.
- > **Proposer une solution de recyclage qui répond à l'attente sociale** en matière de gestion de la fin de vie du plastique et contribue aux objectifs de la France et de l'Union européenne.

LE FONCTIONNEMENT D'UNE UNITÉ DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE PAR PYROLYSE

Schéma du principe technique du recyclage par pyrolyse



1 La réception des matières premières

Les déchets plastiques, préalablement triés, sont acheminés par camion sous forme de balles.

2 Le chargement des lignes

Les balles sont déchargées à l'intérieur du bâtiment et ouvertes par des déballeuses avant d'alimenter des silos de charge des extrudeuses.

3 L'extrusion

Les extrudeuses permettent de faire fondre les plastiques avant envoi vers les réacteurs de pyrolyse.

4 La pyrolyse

La pyrolyse est un traitement à haute température en quasi-absence d'oxygène, contrairement à l'incinération. Ainsi, les réacteurs de pyrolyse fonctionnent à une température d'environ 400°C. À cette température, les chaînes hydrocarbonées des polymères se décomposent (procédé dit de craquage) en chaînes hydrocarbonées plus courtes qui se vaporisent et peuvent être évacuées par la partie supérieure du réacteur. Après un temps de réaction donnée, le réacteur est isolé puis vidangé.

5 La séparation des sous-produits

Les vapeurs d'hydrocarbures générées lors du craquage dans les réacteurs sont traitées pour séparer la partie liquide - le « TACOIL » - de la partie gazeuse - le « Syngas ».

6 Le traitement des sous-produits

Le TACOIL est lavé pour retirer les contaminants. Les eaux de lavage seront envoyées vers la station de traitement de l'eau existante du site de Grandpuits.

Le Syngas sera valorisé en tant que gaz combustible par une installation de traitement thermique du site de Grandpuits.

7 Stockage du TACOIL produit

Après traitement, le TACOIL sera séparé en deux parties :

- Le TACOIL répondant aux spécifications de qualité sera placé en bacs de stockage avant d'être acheminé par camion vers des usines de pétrochimie de fabrication de polymères ;

- Le TACOIL qui ne répond pas aux spécifications de qualité sera réinjecté dans l'unité afin d'être à nouveau traité par le procédé de pyrolyse.

8 L'expédition

LES ENJEUX

À ce stade du projet, les différentes études sont en cours pour évaluer finement les impacts du projet en matière de risques industriels et environnementaux et les maîtriser.

En première approche :

- > **L'unité de recyclage permettrait de conserver 32 emplois directs**, contribuant à la sauvegarde de 237 emplois directs sur les 357 existants sur le site de Grandpuits, sachant que la transformation du site se ferait sans aucun licenciement ni mobilité géographique contrainte.
- > **Il n'y a pas de source identifiée susceptible de générer des phénomènes dangereux sortant des enveloppes actuelles du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**. Le stockage du TACOIL constituerait la principale source de risque de l'unité qui serait classé Seveso seuil haut et des mesures de maîtrise des risques seraient mises en œuvre.
- > **Les nuisances sur l'environnement naturel et humain resteraient limitées**, essentiellement liées aux rejets (atmosphériques et liquides) : les fumées des brûleurs seraient canalisées et envoyées vers une cheminée ; la consommation d'eau représenterait environ 150 m³ par jour pour le procédé, et les nuisances (odeurs, bruit, et trafic routier) seraient faibles.

LE COÛT ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Le projet **PYROLYSE** est porté par une co-entreprise, en cours de création, associant les sociétés **Total et Plastic Energy Global SL**.

Le coût est estimé à **57 millions d'euros**, financés sur fonds propres par Total et Plastic Energy.

L'usine de recyclage Plastic Energy à Séville



MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

POUR VOUS INFORMER

Le site internet du projet
concertations-sitegrandpuits.com

- > seront publiés le dossier de concertation, les comptes rendus des réunions et l'ensemble des avis, questions et réponses apportées

Le dossier de la concertation, disponible en version papier dans les mairies de Grandpuits-Bailly-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Nangis et Mormant, et à la Maison du projet située à l'entrée de la raffinerie (lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h).

La présente synthèse du dossier de concertation, diffusée dans les boîtes aux lettres des 20 communes de la communauté de communes Brie Nangissienne, et disponible dans les mairies des 76 communes situées dans un rayon de 16 km autour du site de Grandpuits.



POUR VOUS EXPRIMER

3 réunions publiques en ligne, en visioconférence, avec la possibilité de participer par téléphone (disponible depuis le site internet)

- > Réunion publique d'ouverture, **mercredi 7 avril** de 18h30 à 20h30
- > Réunion publique thématique, **mardi 20 avril** de 18h30 à 20h30
- > Réunion publique de clôture, **vendredi 30 avril** de 18h30 à 20h30

3 permanences téléphoniques
au **0805 38 9999**

- > **Judi 8 avril** de 12h à 14h
- > **Mercredi 21 avril** de 8h à 10h
- > **Mardi 27 avril** de 18h à 20h

1 atelier-débat, enregistré et diffusé sur le site dont les participants seront des parties prenantes engagées dans la thématique du recyclage des plastiques
> **le lundi 12 avril** de 17h à 19h

Déposer vos avis ou questions jusqu'au 2 mai

- > **Sur le site internet** du projet **concertations-sitegrandpuits.com** (permet aussi de consulter les réponses apportées)
- > **Sur des registres papier** en mairies de Grandpuits-Bailly-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, de Nangis et de Mormant, et à la Maison du projet (lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h)
- > **Par voie postale :**
Raffinerie de Grandpuits
B.P. 13 – 77720 Mormant



LES SUITES DE LA CONCERTATION

Un mois après la concertation, les garants dressent un bilan. Celui-ci résume la façon dont la concertation s'est déroulée, comporte une synthèse des observations, des échanges et des propositions du public. Ce bilan est rendu public par le Maître d'ouvrage et consultable sur le site internet de la CNDP.

Dans les deux mois qui suivent la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage rédige un document, rendu public, qui présente les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet.

Si le projet est poursuivi, ces deux documents figureront dans le dossier d'enquête publique.

LES GARANTS DE LA CONCERTATION



Le 3 février 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné **Jean-Luc RENAUD** et **Jacques ROUDIER** garants de la concertation du projet. Ils sont indépendants du maître d'ouvrage et neutres vis-à-vis du projet. Ils veillent au bon déroulement de la concertation préalable, à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public.

Des questions et observations sur le dispositif de concertation peuvent être adressées aux garants à renaud-roudier@garant-cndp.fr